

N°6 SEANCE DU MARDI 12 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 12 septembre 2023 à 20h, le Conseil Municipal de PLÉLAUFF, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard ROHOU, Maire.

PRESENTS : M Bernard ROHOU, Mme Louise-Anne LE GAC, M Gilles LE GALL, M. Alain KERBIRIOU, Mme Laurence BLANCHARD, M Sébastien CHIRAUX, Mme Christiane DENIS, Mme Stéphanie LE GOÏC, M. Guillaume LOISEAU, M Stéphane MORZADEC, M. Antoine QUERO.

ABSENT(E)S AYANT DONNE PROCURATION : Mme Yvane BRUYERE donne procuration à M Sébastien CHIRAUX, Mme Kate HUSBAND procuration à Mme Louise Anne LE GAC, M. Maximilien LE FEUR donne procuration à M. Bernard ROHOU.

ABSENT : M. Ludovic L'HOPITAL.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Alain KERBIRIOU

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil : 15
- En exercice : 15
- Présents : 11
- votants : 14

Ordre du Jour :

1. **Motion Carhaix**
2. **Rapport sur le prix de l'eau**
3. **Devis SAUR poste de relevage assainissement**
4. **Subvention CCAS**
5. **Participation au financement du poste d'animateur sportif Saint-Nicolas-du-Pélem**
6. **Frais de scolarité Plouguernével – Bon-Repos-sur-Blavet**
7. **Convention utilisation de la salle polyvalente**
8. **Audit énergétique salle**
9. **Projet de convention portage de repas**
10. **Questions diverses**

La séance est ouverte à 20h

M le Maire informe le conseil qu'il souhaite ajouter une motion à l'ordre du jour :

01-12092023 -Motion reprise Urgences CHRU Carhaix

Réunis en Conseil municipal le 12/09/2023 à la mairie de PLELAUFF, les élus de la Commune ont délibéré à l'unanimité pour exiger que l'ARS Bretagne et le CHRU de Brest-Carhaix mettent immédiatement en œuvre les moyens requis pour une reprise totale (2 lignes de garde) du Service d'Accueil et d'Urgences conformément aux engagements pris.

Cette exigence des élus quant à un service public de soins en proximité, sans perte de chance et garant de l'équité d'accès aux soins pour l'ensemble de la population du COB, se fonde sur une volonté non négociable. Cette demande correspond d'ailleurs aux engagements du Projet Régional de Santé 2023-2028 de l'ARS Bretagne qui spécifie « Maintenir un accès aux **soins urgents** de la population en **moins de 30 minutes** », « conforter la stratégie de réduction **des inégalités sociales de santé** » et « répondre au plus près des besoins du patient ».

Cette délibération reprend également l'engagement conjoint de la Direction Générale de l'ARS Bretagne et de la Direction Générale du CHRU de Brest-Carhaix de reprise du fonctionnement continu des urgences de Carhaix à compter de septembre 2023, après la régulation systématique de l'accès aux urgences du site hospitalier de Carhaix en juillet et août 2023.

Les élus attendent dès maintenant des décisions pour éviter toute rupture de parcours de santé pour la population du Pays COB. Ils rappellent également que l'absence d'un SAU (Service d'Accueil et d'Urgence) en continu (24h/24h) sur Carhaix engendre un défaut de prise en soins correspondant à 25 % de l'activité des urgences (base 2021 de l'activité des urgences). L'impact sur l'activité des services hospitaliers en aval est énorme (cf. juillet et août), sans compter que la « régulation » (vécue comme une fermeture) embolise l'activité des pompiers volontaires du secteur et sature les services d'urgences mobilisés en relai (Saint Briec, Quimperlé, Morlaix, Brest, Guingamp, Lorient, Pontivy...).

Nous nous opposons fermement à la décision prise par le CHRU de Brest-Carhaix dès le 04 septembre dernier de fermer l'accès aux urgences de 18h30 à 8h à Carhaix.

02-12092023 -Rapport sur le prix et la qualité de l'eau

M. Alain KERBIRIOU, 3^{ème} adjoint, présente une synthèse du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Il informe le conseil sur l'état du réseau de distribution ainsi que les projets de renouvellement de celui-ci.

Le conseil municipal informe le public que ce rapport complet est à disposition en Mairie.

03-12092023 -Devis SAUR poste de relevage en Bas du Bourg

Monsieur le Maire présente au conseil municipal ce qui suit :

La pompe de relevage située dans le bas du bourg de la commune est défectueuse. Il a été demandé à la SAUR d'établir un devis, devis n°22/0112 établi le 29 août 2023.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal ce devis afin de procéder au remplacement de la pompe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le devis, et autorise Monsieur Le Maire à signer le devis de la SAUR d'un montant de 1595 € HT soit 1914,00 € TTC

04-12092023–Subvention CCAS 2023

Au budget communal, il a été prévu une subvention de 4000€ en direction du CCAS. Monsieur Le Maire propose de régulariser cette situation et de procéder au versement de ladite subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y référant.

05-12092023–Participation au financement du poste d'animateur sportif Saint-Nicolas-du-Pélem

Monsieur le Maire fait part du courrier de demande de participation au financement du poste d'animateur sportif.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil valide la participation d'un montant de 1187€ pour la période du 1^{er} août 2022 au 30 septembre 2023

06-12092023–Frais de scolarité Plouguernével – Bon-Repos-sur-Blavet

Monsieur Le Maire expose ce qui suit :

Le coût moyen de fonctionnement des écoles publiques sert principalement au calcul des subventions aux écoles privées du 1er degré sous contrat d'association mais peut aussi s'appliquer aux écoles publiques. Il est obtenu en prenant en compte la totalité des dépenses de fonctionnement consacrées à la scolarisation d'un élève dans une école publique du 1er degré. Pour l'année scolaire 2022-2023, le coût moyen s'élève à 1406,06€ pour un élève scolarisé en maternelle âgé de 3 ans à la rentrée et à 452,30€ pour un élève scolarisé en élémentaire.

Monsieur Le Maire présente au conseil les tableaux des effectifs scolarisés dans les écoles de Plouguernével et Bon-Repos-sur-Blavet.

Ecole Plouguernével

5 élémentaires

3 maternelles

Moyenne Départementale		Nombre	Montant
Maternelle	1 406,06	3	4218,18
Elémentaire	452,30	5	2261,50
Total			6479,68

Ecole Bon-Repos sur Blavet

3 élémentaires

Moyenne Départementale		Nombre	Montant
Elémentaire	452,30	3	1356,90
Total			1356,90

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A l'unanimité des suffrages exprimés par voix décide :

- de participer aux frais de fonctionnement des écoles précitées pour les enfants âgés d'au moins 3 ans à la rentrée de septembre 2022
- de retenir le coût élève pour l'année scolaire 2022-2023 à 1406,06 € pour un élève scolarisé en maternelle,
- de retenir le coût élève pour l'année scolaire 2022-2023 à 452,30 € pour un élève scolarisé en élémentaire,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document s'y référant
- d'imputer ces dépenses au chapitre 65, article 6558.

07-12092023 –Convention salle polyvalente

Dans l'attente d'informations complémentaires, le sujet est remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

08-12092023– Audit énergétique Salle polyvalente

Monsieur le maire présente à l'assemblée ce qui suit :

Dans la cadre du projet de rénovation de la salle polyvalente, l'entreprise EQUIPE INGENIERIE a réalisé la visite technique inhérente à l'audit énergétique. Celle-ci propose les scénarios suivants :

- Scénario 1 : Le remplacement des aérothermes par une PAC/ AIR/AIR + remplacement des menuiseries par des menuiseries étanche au double vitrage.
- Scénario 2 : Remplacement des menuiseries par des menuiseries étanches en double vitrage + isolation par l'extérieur ép. 14 cm + remplacement des aérothermes par une PAC AIR/AIR.
- Scénario 3 : Idem + isolation par l'extérieur >20cm + remplacement de l'isolation des rampants + rajout de 200 mm d'isolant au-dessus du faux plafond de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire propose d'échanger sur ce sujet, afin de choisir l'option pertinente avant la rédaction du rapport d'audit.

M. le Maire propose d'éliminer le scénario n°1 qui ne fait pas mention d'isolation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- valide à l'unanimité le scénario n°3 relatif au projet de rénovation de la salle polyvalente,
- valide ainsi la rédaction du rapport d'audit énergétique, et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document s'y référant

09-27062023– Projet de convention portage de repas.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le groupe AVEC qui gérait le portage de repas à domicile avait dénoncé la convention qui le liait avec l'EPHAD de Gouarec, entité en charge de la production des dits-repas en liaison froide.

Afin de pérenniser ce service de portage de repas à domicile, la collectivité et la Maison Saint Joseph, fournisseur des repas, ont uni leurs efforts et rédigé une convention établie pour une année, renouvelable par tacite reconduction dont le projet est présenté aux membres du conseil ainsi qu'une projection budgétaire stipulant que la participation communale sera de 1,10€ par repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de convention présenté et autorise Monsieur Le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y référant

010-27062023- Questions diverses

Question : Quand arrivera la fibre ?

Réponse : Normalement à l'automne.

Question : Concernant les mesures d'incendie sur les propriétés situées en bordure de la forêt de Quénécan ?

Réponse : Cette question sera transmise au SDIS pour information complémentaire.

Question Mat et remorque ?

Réponse : La mat a été vendu comme convenu lors d'un précédent conseil municipal au prix de 300 € à l'entreprise LAHAY ; Quant à la remorque, de trop nombreux candidats se sont manifestés, elle est pour l'instant retirée de la vente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00